» marchandises qui, par la maladresse ou » l'inadvertance d'un aiguilleur, avait été » engagé sur une voie qui aurait dû de» meurer libre. Il résulta de la rencontre » des deux convois un choc assez violent » pour briser l'une des voitures qui com» posaient le train de voyageurs. M. le » préfet du Pas-de-Calais se trouvait » dans la voiture la plus rapprochée de » celle qui fut mise en pièces ; il en res» sentit une très forte secousse. Quelques » jours après, il éprouva un malaise gé» néral qui l'obligea à se mettre au lit et » qui s'est compliqué depuis, d'une fluxion » de poitrine des plus graves. »

Les obsèques de M. le comte de Tanlay ont eu lieu vendredi à onze heures, au milieu d'une foule immense qui avait voulu rendre un dernier devoir à l'homme de bien, au magistrat éminent.

M. le comte de Tanlay était depuis neuf ans préfet du Pas-de-Calais, et n'était âgé que de 54 ans.

M. Antoine-Désiré-[illegible] Scrive-Labbe, officier de la Légion-d'Honneur, ancien membre du Conseil municipal, du Conseil des prud'hommes de la ville de Lille, membre de la Commission du travail des enfants dans les manufactures, a été enlevé avant hier à sa famille dans sa soixante-quinzième année.

La perte de cet homme de bien sera vivement sentie à Lille et dans tout le département. Chacun connaît la longue carrière industrielle de M. Scrive, l'un des promoteurs des industries textiles du pays et le fondateur des importants établissements que ses enfants, ses successeurs, dirigent avec autant d'honneur que d'habileté. (*Journal de Lille*).

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 22 au 24 février 1864 inclus.

NAISSANCES.

18 garçons, 12 filles.

MARIAGES.

Du 22. — Entre Alexandre-Joseph Duforeau, débourreur, et Rosine-Philomène Honorez, journalière.

DÉCÈS.

Du 22. — Jean-Baptiste Bucson, 66 ans, tisserand, célibataire, à l'Epeule. — Pierre-Joseph Deboosere, 18 ans, menuisier, célibataire, rue de l'Avocat. — Jacques Dierick, 71 ans, rentier, époux d'Henriette-Charlotte Gilquin, route de Tourcoing.

Du 23. — Jean-François Gyselynck, 51 ans, bobineur, époux de Silvie-Joseph Dumoulin, route de Mouveaux.

Du 24. — Rosalie-Louise Soyer, 48 ans, ménagère, épouse de Gilles-Joseph Vandenbrouck. — Henri Piat, 33 ans, marchand-épicier, époux de Léocadie-Florine-Joseph Dupont, rue de l'Orient. — Louis Lambert, 40 ans, tisserand, célibataire, à l'Hôpital.

Plus 5 garçons et 5 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 29 février, à 8 heures du soir.

Des composés du calcium.

De la chaux vive ou caustique. — Historique et propriétés de la chaux. — Lait de chaux. — Eau de chaux. — Sucrate ou saccharate de chaux. — Inconvénients qui résultent de l'entassement de fragments de chaux vive dans un endroit humide.

Du carbonate de chaux et de ses nombreuses variétés : calcaire marbre; calcaire lithographique. — Historique et étude de la lithographie. — Perrotine lithographique. — Zincographie et chromolithographie.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 2 mars, à 8 heures du soir.

Distribution de l'électricité en équilibre dans les corps conducteurs.

L'électricité se porte à la surface des corps conducteurs. — Distribution de l'électricité à la surface des corps. — Pouvoir des pointes. — Tourniquets électriques.

LE PROJET DE LOI SUR LES COALITIONS.

Nous avons donné, dans notre dernier numéro, le texte du projet de loi ayant pour objet de modifier les articles du Code pénal relatifs au délit de coalition. Même les personnes peu au courant de ces matières reconnaîtront que la réforme dont il s'agit répond efficacement aux principes économiques, aux besoins de l'industrie, de la liberté et aux droits réciproques du patron et du travailleur.

En l'état présent des choses, la coalition simple, considérée comme un délit, qu'elle soit du fait des patrons ou des ouvriers, est punie d'un emprisonnement de six jours à trois mois, et d'une amende de 16 à 10,000 fr. La peine est de deux ans à cinq ans pour les chefs ou moteurs.

Ce sont ces dispositions, auxquelles on reproche de manquer de précision, et spécialement de peser avec trop de rigueur sur des actes peu répréhensibles, qu'il s'agit de rectifier dans le sens de l'équité et de la raison. La loi atteindra sévèrement les manœuvres réellement coupables, mais elle sera indulgente pour des entraînements jusqu'à un certain point excusables.

La coalition simple cesse d'être un délit. Pour encourir la peine inscrite au projet de loi, il faut avoir employé la corruption ou la violence, les dons, les promesses, les menaces, les moyens d'intimidation envers les ouvriers. Si ces manœuvres ont atteint le but que leurs auteurs se promettaient, alors le minimum de l'emprisonnement est de deux années, le maximum de cinq ans.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 26	le 27	hausse	baisse
3 °/₀ ancien. :	66.55	66.50	» »	» 5
4 1/2 au compt.	95.70	95.60	» »	» 10

Pour toute la chronique locale : J. Reboux.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances.

Paris, 26 février.

Le Conseil des ministres s'est assemblé ce matin sous la présidence de l'Empereur ; on dit que cette réunion extraordinaire avait pour objet les affaires du Mexique.

On parle d'un projet de traité entre les cours de Londres, de Copenhague et de Stockholm, pour garantir l'intégrité du Danemark.

Au Corps législatif, la commission du budget poursuit activement l'examen des divers chapitres financiers. Plusieurs membres du Conseil d'État ont été entendus. On croit que la discussion pourra s'ouvrir dans la seconde quinzaine de mars. Une seconde prorogation est, dès à présent, regardée comme indispensable.

Les bureaux du Corps législatif, sans que très certainement personne se soit donné le mot à ce sujet, viennent d'appeler les trois membres de la famille Pereire à faire partie de la commission chargée d'examiner le projet de loi qui a pour objet de modifier l'article 5 de la loi du 12 juin 1861 relative à la Caisse des retraites pour la vieillesse. Aussi loin qu'on reporte ses souvenirs dans les annales des Assemblées délibérantes, on ne retrouve pas un fait analogue à celui que nous venons de constater et qui n'est qu'un pur effet du hasard.

On s'est ému dans quelques cercles, des visites que l'archevêque de Paris a prescrit de faire récemment dans la maison des Pères jésuites de la rue des Postes. Ces visites ne sont pas le résultat d'une mesure exceptionnelle, mais elles sont la conséquence d'une résolution générale ayant pour objet de soumettre aux visites de l'autorité diocésaine toutes les maisons religieuses, même celles qui ne relèvent que de Rome.

Les correspondances de Bruxelles annoncent que le départ du roi Léopold pour l'Angleterre est fixé au 7 mars. Elles ajoutent que ce voyage n'a aucun but politique. Une autre nouvelle venue de la capitale de Belgique, c'est la fondation dans cette ville par M. Louis Veuillot d'une nouvelle feuille catholique devant faire concurrence au *Journal de Bruxelles*, que l'on trouve trop libéral.

Hier, un second dîner réunissait aux Tuileries un grand nombre de députés. A la suite du repas, il y a eu réception et concert.

Le *Courrier du Dimanche*, suspendu pour deux mois en janvier, reprendra le 5 mars le cours de ses publications.

Par suite d'une indisposition de l'archiduc Maximilien, le voyage du prince et de l'archiduchesse à Paris est retardé de quelques jours.

On dit que le roi et la reine de Portugal viendront à Paris dans le courant du mois prochain.

Un banquet réunira après-demain au Grand Hôtel, les députés de l'Opposition, au nombre d'une trentaine, et plusieurs anciens membres de nos assemblées parlementaires. Il ne sera pas prononcé de discours.

Avant-hier soir, a eu lieu un meeting général des membres de la ligue nationale polonaise. M. Edmond Beales présidait. M. J.-B. Taylor, le secrétaire a lu de nombreuses correspondances venues de tous les points du pays exprimant la sympathie pour la Pologne.

L'Empereur et l'Impératrice ont assisté hier soir, à la représentation de *Faustine*, au Théâtre de la Porte St-Martin.

Pour toute la correspondance. J. Reboux.

FAITS DIVERS.

— Les envieux mourront, et non jamais l'envie, disait Mme Pernelle dans le *Tartuffe* ; on peut en dire autant des avares : ils meurent, ils mourront, mais jamais ni l'envie, ni l'avarice : leur dynastie est éternelle. Il y a quelques jours, la veuve C..., nourrisseuse aux Buttes Montmartre, mourait en laissant plus d'un million de fortune. Comme le fameux Crépin de Lyon, elle allait sordidement vêtue, ramasser dans les ordures les légumes avariés, les restes les plus immondes, pour sa nourriture et celle de ses vaches, étiques ; — les plus petits morceaux de bois, les brins de paille, les fumiers, tout ce qui avait été avec dégoût jeté à la rue.

Les héritiers, enchantés de cette aubaine inattendue, lui ont fait de splendides funérailles, où l'on assure que 8,000 francs ont été dépensés.

Maints quolibets se faisaient entendre dans la foule : « Tiens ! c'est la première fois que la veuve C... aura été en voiture aux dépens de son argent. Certainement elle est bien morte, car autrement on la verrait sortir furieuse de sa boîte de sapin pour protester contre tant de luxe mortuaire et déshériter toute sa lignée ! »

— Nous lisons dans le *Progrès* de Lyon, du 21 février :

« La place Impériale était avant-hier, à deux heures du soir, le théâtre d'une scène déplorable.

» Un malheureux vieillard, poussé par la faim, venait de dérober un petit pain dans une corbeille entreposée par un garçon boulanger sur le seuil d'une porte cochère.

» N'est-ce pas tenter le diable que de laisser dans la rue des miches croustillantes à la merci des affamés ? La faim est si mauvaise conseillère...

» Le garçon boulanger prit le vieillard en flagrant délit ; s'il avait eu affaire à un chien, il l'aurait laissé courir ; mais le voleur était un homme, et, non content de lui reprendre le corps du délit, il voulut le mener chez le commissaire de police.

» Le vieillard, dont la maigreur et les traits livides inspiraient la pitié, essaya de résister ; mais il n'était pas le plus fort, et sans l'intervention de la foule indignée, il aurait été entraîné bon gré mal gré par l'inflexible boulanger ; il profita de ce secours inespéré pour prendre la fuite. Le garçon furieux de voir sa proie lui échapper, se met à la poursuite du vieillard, le saisit de nouveau par ses vêtements et le mène chez son patron.

» Le cœur du maître n'était pas plus accessible à la commisération que le cœur du valet : tous deux menaçaient plus fort que jamais le pauvre diable du commissaire de police et mettaient déjà leur menace à exécution, lorsque des spectateurs prirent encore une fois fait et cause pour le vieillard et l'arrachèrent de vive force des mains de ses implacables gardiens. Le vol est toujours blâmable ; mais la misère profonde de ce vieillard n'était-elle pas une circonstance atténuante ? La morale publique avait peut-être moins à souffrir de l'impunité d'un pareil délit que du scandale d'une répression aussi brutale. C'est beaucoup trop de bruit pour un pain de 12 centimes, qui n'a pas même été mangé. »

— On écrit de Lyon qu'une jeune fille du nom de Pauline Tisserant, ayant été inscrite par erreur sur les registres de l'état-civil sous le nom d'Hppolyte, a dû subir, dans une circonstance assez délicate, les conséquences de cette erreur. Mlle Pauline a été forcée de tirer au sort. Elle a amené un des numéros les plus élevés, ce qui la dispensera du conseil de révision.

— Nous avons annoncé, il y a quelques jours, le percement complet des Pyrénées et la réunion des chemins de fer français et espagnols. Voici, d'après le *Phare de Bayonne*, d'intéressants détails sur l'achèvement de cette entreprise :

« C'est le 10 février que la rencontre des deux chemins s'est faite avec une exactitude complète en hauteur et en direction. M. Duclerc, administrateur de la compagnie, a ouvert la communication entre les deux têtes du tunnel, qu'il a le premier traversé dans toute sa longueur, accompagné de M. José Manuel Brunet, venu de St-Sébastien à la rencontre de son collègue.

» Les souterrains sont aujourd'hui percés sur toute leur longueur. Les voûtes sont faites sur 9,000 mètres dont 2.000 mètres dans le souterrain d'Oazurga. La longueur des piédroits exécutés est de 5 000 mètres. Les déblais intérieurs sont à fond sur 8,000 mètres. Les terrassements s'achèvent, et le matériel de la voie est déjà sur place. Les travaux pourront donc être achevés et la traversée des Pyrénées mise en exploitation avant le mois d'août prochain. Madrid sera alors réuni à Paris par une voie de fer non interrompue.

SÉSAME, OUVRE-TOI !!!

Les travaux pour l'agrandissement de l'hôtel de la Banque entraîneront diverses modifications aux fameuses caves sur lesquelles on a fait tant de contes. Voici à cet égard la réalité :

Des précautions infinies sont employées pour sauvegarder le numéraire de la Banque. Il existe une porte qu'on ne peut ouvrir sans la présence du censeur, du caissier principal et du gouverneur. Cette porte ouverte, on aperçoit la caisse, dont le mécanisme est à l'épreuve et donne un signal d'alarme quand une main indiscrète y touche, même en se jouant.

Vient ensuite la serre, emplacement circulaire qui contient le trop plein, les titres, les actions, les pièces précieuses, les dépôts. En effet, outre les opérations ordinaires, la Banque fait des avances sur des effets publics à échéances déterminées, et sur effets publics français à des échéances indéterminées, c'est-à-dire sur rentes ; elle prête sur dépôt de lingots et de monnaies étrangères ; elle reçoit à titre de dépôt volontaire, des titres, effets publics nationaux et étrangers, actions, contrats et obligations de toute espèce, lingots, monnaies d'or et d'argent, diamants et autres valeurs, moyennant un droit de 1/8 p. °/₀ pour chaque période de six mois.

Le duc de Brunswick y dépose, quand il va en voyage, son admirable collection de pierreries. La loterie du lingot d'or y laissait son gros lot véritable, dont le fac-simile en plâtre charmait les badauds du passage Jouffroy. Mlle Mars, qui avait été plusieurs fois volée, y logeait ses diamants.

Après la serre viennent les caves, dont la porte, quoique bardée de fer, est dissimulée dans un mur ; elle est à secret et à combinaison et tourne sur elle-même à la façon des portes italiennes. On l'ouvre et on se trouve devant une sorte de puits garni d'un escalier en spirale, praticable seulement pour une personne d'un embonpoint modéré et dont les trois portes de fer sont fermées chacune de trois clefs. Cette disposition permet, en cas d'alarme, de combler l'escalier de service avec de l'argile ou de la terre battue pour interdire l'entrée des caves pendant un temps donné, au moins pendant vingt-quatre heures.

L'escalier a 43 marches. Au bout de ce conduit on arrive devant une dernière porte massive, et, quand on l'a ouverte, on est dans les caves. Elles ont 420 mètres de longueur. De chaque côté se trouve de hautes boîtes en fer, dont le couvercle a des anses et est doublé de plomb, afin qu'au besoin l'opération du scellement puisse s'exécuter promptement.

Les caisses portent des inscriptions. Sur l'une on lit : « Lingots d'Amérique, 1861, trois millions. » Sur une autre : « Pièces de 20 fr. frappées en 1859, deux millions. » Sur une troisième : « Ecus de 5 fr., années 1857 et 1859, 800,000 fr. etc. »

L'employé chargé de retirer et de déposer les valeurs nécessaires aux agios monte à l'aide d'une échelle à la surface des boîtes et plonge sa main dans le trésor.

En cas d'incendie, de guerre civile, etc., les caves de la Banque peuvent être inondées en un instant.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

EMPRUNT OTTOMAN.

Emission complémentaire réservée aux porteurs des titres du dernier emprunt, dans la proportion de une obligation nouvelle pour trois anciennes.

100,000 obligations de 500 fr. rapportant 30 fr. d'intérêt par an, payables : 15 francs le 1er janvier et 15 fr. le 1er juillet, remboursables à 500 francs en 23 ans, par tirages semestriels, dont le premier aura lieu le 1er juillet prochain.

La souscription est ouverte du jeudi 25 février au jeudi 3 mars 1864.

PRIX D'ÉMISSION : 340 FRANCS

payables savoir :

En souscrivant,	100 fr.
Du 20 au 31 mai,	100 fr.
Du 20 au 30 juin,	140 fr.

Ces obligations sont émises avec la jouissance des intérêts à partir du 1er janvier 1864 ; le prémier coupon d'intérêt de 15 f., payable le 1er juillet prochain, sera reçu comme argent pour le paiement du dernier terme, exigible du 20 au 30 juin.

Les obligations du présent emprunt, sorties au prochain tirage, et qui seront remboursables à 500 fr. le 1er juillet prochain, seront également reçues par avance, du 20 au 30 juin prochain, en paiement du dernier terme.

En tenant compte du bénéfice de la jouissance et des délais pour les versements, le prix réel de l'obligation n'est que de 330 fr. 06 c., donnant un revenu annuel de 9.09 0/0.

Le remboursement de l'obligation ayant lieu à 500 fr. en 23 ans, produit sur le prix d'émission un bénéfice de 160 fr., qui représente une bonification supplémentaire de 2.42 0/0 par an, ce qui donne un

Revenu effectif de 11 fr. 51 0/0.

L'intérêt et l'amortissement de l'emprunt total de 1863, dans lequel se trouve compris le supplément actuellement émis, exige une annuité de Fr. 16,000,000

Au paiement de cette annuité, le gouvernement a affecté expressément les garanties suivantes :

1° Des revenus spéciaux de l'empire non engagés dans les emprunts précédents, évalués à 28,000,000

2° Un prélèvement sur les contributions directes, s'élevant à 6,000,000

3° En plus et surabondamment les excédants sur les revenus appliqués à l'emprunt de 1862, que le gouvernement évalue à 30,000,000

Aux termes des engagements pris vis-à-vis des souscripteurs de la première partie de l'emprunt, ce supplément de 30 millions ne pouvait être émis avant le 1er janvier 1864, et la souscription devait en être offerte, par préférence, aux porteurs en titre de l'emprunt ottoman 1863.

En conséquence, la Banque impériale ottomane a l'honneur de prévenir MM. les souscripteurs de cet emprunt, qu'ils auront la faculté de souscrire une obligation nouvelle pour trois anciennes, du jeudi 25 février au jeudi 3 mars 1864, aux conditions ci-dessus énoncées.

On souscrit aux agences de la Banque impériale ottomane :

A Paris, 15, place Vendôme ;
A Londres, 4, Bank-Buildings ;
A Lyon, chez MM. P. Gallline et Ce ; Veuve Morin-Pons et Morin ; Aynard et Ruffer ;
A Marseille, chez M. P. Blavet ;
A Bordeaux, au chemin de fer du Midi, allées d'Orléons, 40. 4381—7008

A dater de ce jour, l'étude de Me DUTHOIT, successeur de Me LANVIN, est transférée rue du Château.

BULLETIN FINANCIER.

26 février 1864.

Le marché s'ouvre dans d'assez bonnes conditions.

Une hausse de 1/8 à Londres soutient le courage des acheteurs.

Plus tard, des ventes assez nombreuses font un peu fléchir les cours.

Tout le monde ne croit pas à la réunion de la Conférence.

La deuxième cote de Londres accuse une réaction de 1/8.

Le marché faiblit, mais le cours de 1075 pour le Mobilier résiste à toutes les offres.

Il y a peu d'affaires au comptant.

La rente finit à 66.55, son cours le plus bas, après avoir fait 66.70.

Les consolidés sont à 91 1/4 à 3/8.

La cote de Vienne est meilleure.

Le Mobilier a varié de 1035 à 1075, et l'Espagnol de 635 à 626.25.

L'Italien s'est tenu de 68.20 à 67.90.

Les Chemins français sont très fermes.

L'Orléans finit à 1007.50 ; le Nord à 952.50 ; l'Est à 480 ; le Lyon à 930 ; le Midi à 665.

Les Autrichiens restent à 410 ; les Lombards à 521.25 ; les Saragosse à 590 ; les Nord d'Espagne à 497.50 ; les Suez à 467.50 ; les Transatlantiques 527.50.

Cours moyen du comptant :

3 °/₀, 66.60.
4 1/2 °/₀, 95.65.
Banque de France, 3,300.
Crédit foncier, 1,275.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

Bourse de Paris

RENTES ET ACTIONS	DU 25 FÉVRIER. PREMIER COURS	DU 25 FÉVRIER. DERNIER COURS	DU 26 FÉVRIER. PREMIER COURS	DU 26 FÉVRIER. DERNIER COURS
3 0/0 compt.	66 60	66 60	66 65	66 55
Dito fin cour.	66 65	66 60	66 60	66 55
4 1/2 0/0 cpt.	95 55	95 55	95 60	95 70
Dito fin cour.	»	»	»	
Oblig. Trésor	437 50	437 50	437 50	437 50
Banq. de Fran	3295 »	3300 »	3300 »	3300 »
Crédit foncier estamp. cpt.	1275 »	1270 »	1275 »	1275 »
Dito fin cour.	1280	1280 »	1280 »	1265 »
De nouv. cpt.	1220 »	1220 »	1230	1230
Dito fin cour.	1235 »	1225 »	1230 »	1230 »
Cré. mobilier comptant.	1080 »	1080 »	1075 »	1073 75
Dito fin cour.	1085 »	1080 »	1077 50	1073 25
Comptoir nat. comptant.	830 »	825 »	820 »	820 »
Dito fin cour.	830 »	830 »	»	»
CHEM. DE FER				
Orléans. cpt.	1007 50	1008 75	1010 »	1010 »
Dito fin cour.	1007 50	1007 50	1007 50	1007 50
Nord, compt.	955 »	950 25	951 25	950 »
Dito fin cour.	955 »	955 »	953 75	952 50
Est, comptant	480 »	480 »	480 »	480 »
Dito fin cour.	477 50	477 50	480 »	480
Paris-Lyon-Méditer. cpt.	938 75	935 »	887 50	885 »
Dito fin cour.	93[illegible] »	935 »	»	»
Midi, compt.	672 50	672 50	667 50	665 »
Dito fin cour.	670 »	668 75	668 75	665 »
Ouest, comp.	515 »	515 »	517 50	517 50
Dito fin cour.	»	»	»	»
Genève, con. p	»	»	»	»
Dito fin cour.	»	»	»	»
Dauphiné, cpt	486 25	487 50	487 50	487 50
Dito fin cour.	»	»	»	»
Ardennes, cpt	455 »	450 25	455 »	455 »
Dito fin cour.	»	»	»	»
Alger compt.	»	»	»	»

Prix des huiles à Lille, le 25 février.

Colza.	l'hect.	85 50 à	» »
Idem étrangères.		» »	» »
Œillette bon goût		» »	» »
Cameline.		» »	» »
Chanvre		» »	» »
Lin du pays		» »	» »
Id. étrangères		» »	» »
Huile épurée pour quinquet		91 50	» »
Id. pour réverbères . .		89 50	» »

La Monographie des Hémorrhoïdes

par le docteur A. Leras, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que de guérisons bien authentiques d'une maladie réputée incurable. — Un vol. in-8°. Prix 4 fr. E Paris, 14, rue de l'Echiquier. (Consult.) 6937

THEATRE DE LILLE

DIMANCHE 28 FÉVRIER 1864.

On commencera à 5 heures 1/2.

Représentation extraordinaire à l'occasion de l'arrivée de Son Excellence le maréchal Forey.

Les Dragons de Villars,

Opéra-comique en 3 actes.

Les Médecins,

Comédie en 5 actes.

MEXICO,

Cantate dédiée à Son Exc. le maréchal Forey, chantée par M. Bonnefoy et les chœurs.

Lundi 29 février.

Au bénéfice de M. Falquiery.

LE DÉMON DU JEU, pièce en 5 actes.

LA SŒUR DE JOCRISSE, vaudeville en 1 acte.

Les bureaux de location resteront ouverts jusqu'à 5 h. pour les personnes de St-Omer, Bailleul, Hazebrouck, Armentières, Roubaix et Tourcoing.

Avis. — *Le public est prévenu que le bureau supplémentaire de location reste ouvert tous les jours jusqu'à l'ouverture du théâtre, et chez le concierge du théâtre pour les petites places.*

EN VENTE

chez J. Reboux, Libraire, Grande-Rue, 56.

NOTICE

SUR

LES PETITES SŒURS DES PAUVRES

Brochure in-8°, Prix : 50 cent.

Au profit de l'Œuvre des Petites Sœurs des Pauvres.